ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

psychomotriciens

Question écrite n° 93501

Texte de la question

Mme Barbara Pompili interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'état d'avancement de la réforme des études de psychomotriciens. Le processus de réforme de la profession a été entamé en 2008 afin de réactualiser le champ de compétences ainsi que les études permettant d'obtenir le diplôme d'État de psychomotricien. Cette réforme concerne 10 000 professionnels et 2 500 étudiants qui ont vocation à jouer un rôle essentiel dans un certain nombre de grands sujets de santé publique tels que la maladie d'Alzheimer, les maladies neurodégénératives, l'autisme ou encore les troubles de l'apprentissage. La réingénierie de la profession et de la formation (5 ans d'étude assorties du grade de Master) représente un enjeu pour assurer des soins psychomoteurs de qualité aux personnes concernées. Le retard pris dans cette réforme est donc vécue comme un frein par les psychomotriciens, qui souhaitent développer leur offre de soins et l'adapter aux besoins de la population. Elle l'interroge donc sur les suites qu'elle compte réserver à la demande des psychomotriciens dans les délais impartis par l'Europe.

Données clés

Auteur : Mme Barbara Pompili
Circonscription : Somme (2e circonscription) - Écologiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 93501
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 23 février 2016, page 1483
Question retirée le : 15 mars 2016 (Fin de mandat)